



CAL-PACT DES ARDENNES.



ADIL des Ardennes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

PRÉFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Formation Santé Habitat

BILAN FINAL

Juin 2006

Avec le soutien financier de la DDASS des Ardennes et du Conseil Général



Comité départemental
d'éducation pour la santé

ARDENNES

CODES des ARDENNES
21 rue Irénée Carré
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.97.70 – Fax : 03.24.33.84.34
E-Mail : CO.DES.08@wanadoo.fr

D) RAPPEL DU PROJET

L'intoxication par le plomb des jeunes enfants constitue un problème de santé publique en France. Les enfants forment la population la plus à risque en raison de leur sensibilité physiologique particulière et les possibles conséquences de troubles du développement neuro-comportemental. Les contacts mains-bouche avec des peintures anciennes et dégradées sont chez eux la source principale de fortes intoxications.

L'INSERM recommande donc de mettre en place des campagnes de dépistage chez les enfants vivant dans un habitat ancien dégradé et d'organiser un dépistage ciblé sur les femmes enceintes dans les zones identifiées à risque. De même le Plan national Santé Environnement (2004/2008) a fait de la prévention du saturnisme infantile une action prioritaire.

Dans le cadre de la Loi contre les exclusions du 29 juillet 1998, un Comité Départemental de Pilotage « lutte contre le saturnisme infantile » a été créé dans les Ardennes rassemblant le service santé environnement de la DDASS, l'inspection de la santé de la DDASS, la DDE, les services de préfecture, le médecin de l'inspection académique, la CPAM, l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement), le CODES 08 (Comité Départemental d'Education pour la Santé).

Le projet de formation/sensibilisation aux risques sanitaires liés à l'habitat est proposé dans le cadre du Comité Départemental de Pilotage « lutte contre le saturnisme infantile » dans les Ardennes. Le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2004 de ce comité souligne la nécessité de former le personnel médical dans le cadre de la FMC et sensibiliser « les professionnels visitant les personnes dont l'habitat présente un risque d'exposition au plomb ». Par extension, il a semblé nécessaire d'axer la formation à « l'ensemble des risques sanitaires liés au logement, les solutions techniques à mettre en œuvre et les procédures administratives pouvant être mises en place. »

Le comité de travail rassemblant le service santé environnement de la DDASS, ADIL 08, le CAL PACT et le CODES 08 a élaboré conjointement le contenu de la formation. Le CODES 08 positionné en tant que coordonnateur de la formation a assuré les missions de porteur logistique et d'animateur des sessions permettant ainsi les rencontres entre intervenants spécifiques.

Ainsi, 3 sessions de formation ont été mises en place au cours du 1^{er} trimestre 2006, en direction des professionnels du département intervenant à domicile.

2. OBJECTIFS

● Objectif général ou but général de référence

Objectif général de la Loi de santé publique d'août 2004 : Réduire de 50% la prévalence des enfants ayant une plombémie supérieure à 100 microgrammes par litre

Objectifs particuliers du PNSE :

Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers

Mieux informer le public et protéger les populations sensibles

⇒ Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués

⇒ Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement et favoriser le débat public

● Objectif spécifique ou axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action

Objectif spécifique l'action : Améliorer le signalement et la prise en charge des situations d'habitat présentant des risques sanitaires dans les Ardennes.

● Objectif propre à l'action (objectif opérationnel) ou activité de référence

Objectifs spécifiques:

- Mettre les intervenants à domicile en capacité d'identifier les facteurs de risques sanitaires liés à l'habitat.
- Mettre à disposition des intervenants à domicile des informations scientifiquement validées sur les liens habitats / santé ainsi que les références réglementaires correspondantes.
- Mettre à disposition des intervenants des outils d'évaluation des risques sanitaires liés à l'habitat.
- Développer les attitudes et aptitudes des intervenants à domicile dans le signalement et la prise en charge des situations d'habitats à risques pour la santé.

3. Le comité de travail

- **DDASS**, Service santé environnement : Mr Corbel Christophe, ingénieur sanitaire et Mme Lebon Sylviane, technicienne environnement
- **ADIL 08** (Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) : Mme Gasparic : directrice
- **Centre d'Amélioration du Logement (CAL PACT)** : Mr Duval (directeur), Mr Fèvre, technicien habitat et Melle Nouali, ingénieur bâtiment.
- **CODES 08** : Melle Maître, directrice et Melle Schneider, chargée de projet.

4. Bénéficiaires de l'action :

Publics directs :

L'ensemble des professionnels intervenant à domicile : assistante sociale, aide à domicile, TISF, infirmière, tuteur, conseillère en économie sociale et familiale de différentes structures du département : UDAF, Conseil Général, PMI, CRAM, infirmières libérales, SSIAD, Domicile Action 08, ayant participé aux 3 sessions de formation.

Au total sur l'ensemble des formations, 42 professionnels intervenants à domicile ont bénéficié de la formation.

Publics indirects :

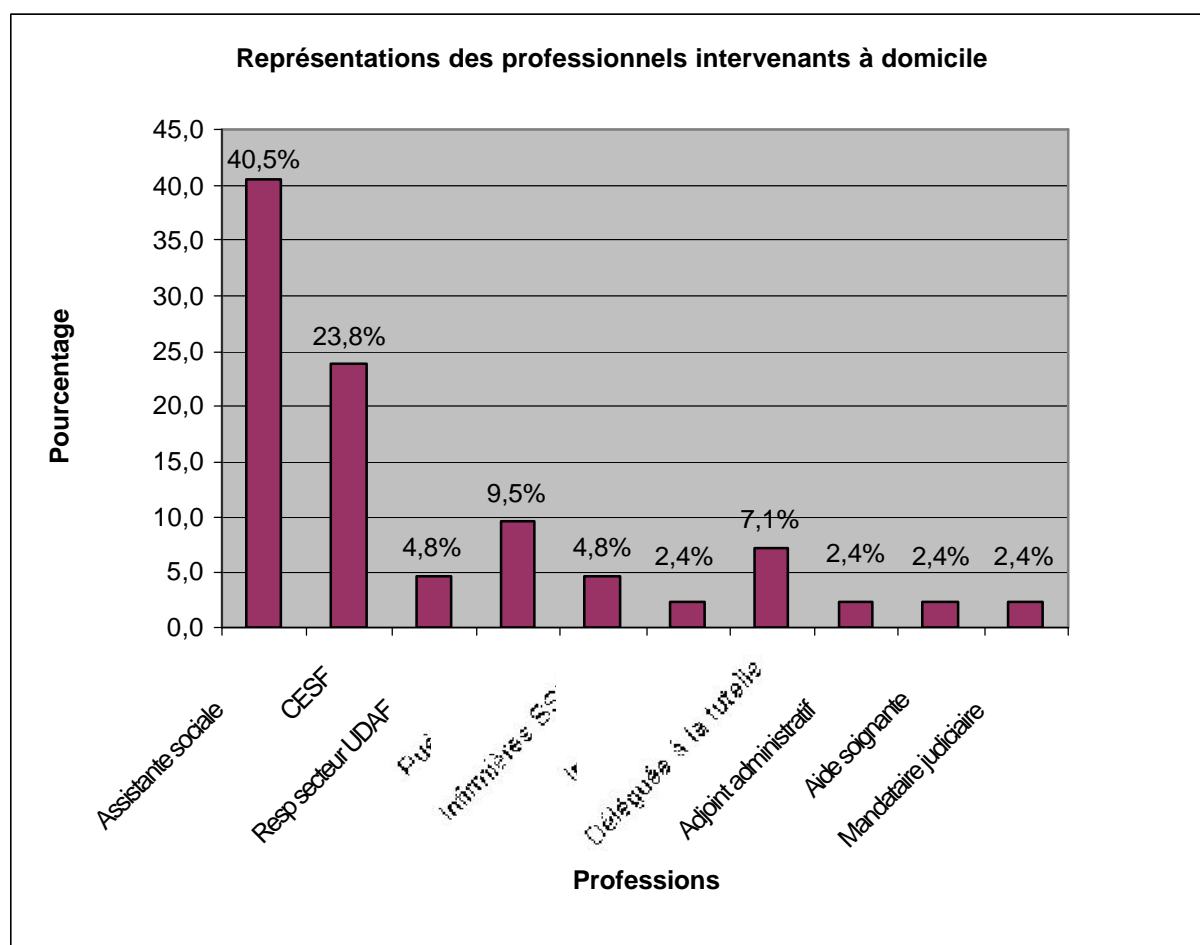
Les bénéficiaires indirects seront les personnes logeant dans les habitats susceptibles d'être à risque (dégradés, insalubres). Donc, les personnes ciblées seront celles en situation de précarité, parfois d'exclusion sociale, potentiellement bénéficiaires du RMI.

4.1 Caractéristiques des participants :

- **3 sessions de formation :**
 - 2 et 3 février 2006 : 11 professionnels
 - 2 et 3 mars 2006 : 15 professionnels
 - 6 et 7 avril 2006 : 16 professionnels

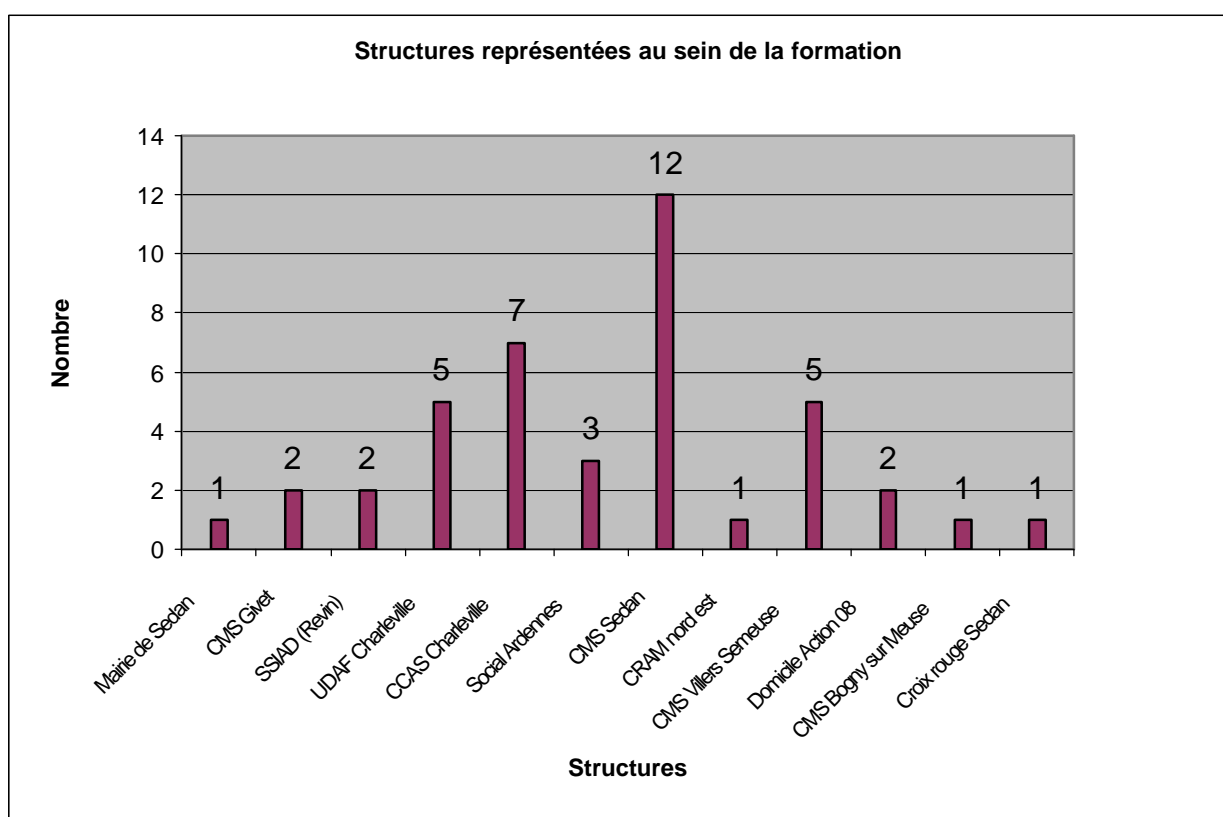
Professions	Session 1	Session 2	Session 3	TOTAL	%
Assistante sociale	2	9	6	17	40,5
CESF	4	5	1	10	23,8
Resp secteur UDAF			2	2	4,8
Puéricultrice			4	4	9,5
Infirmières SSIAD	1		1	2	4,8
Infirmière PMI			1	1	2,4
Déléguée à la tutelle	2		1	3	7,1
Adjoint administratif		1		1	2,4
Aide soignante	1			1	2,4
Mandataire judiciaire	1			1	2,4
TOTAL	11	15	16	42	100

Ensemble des professionnels ayant participé aux trois sessions de formation

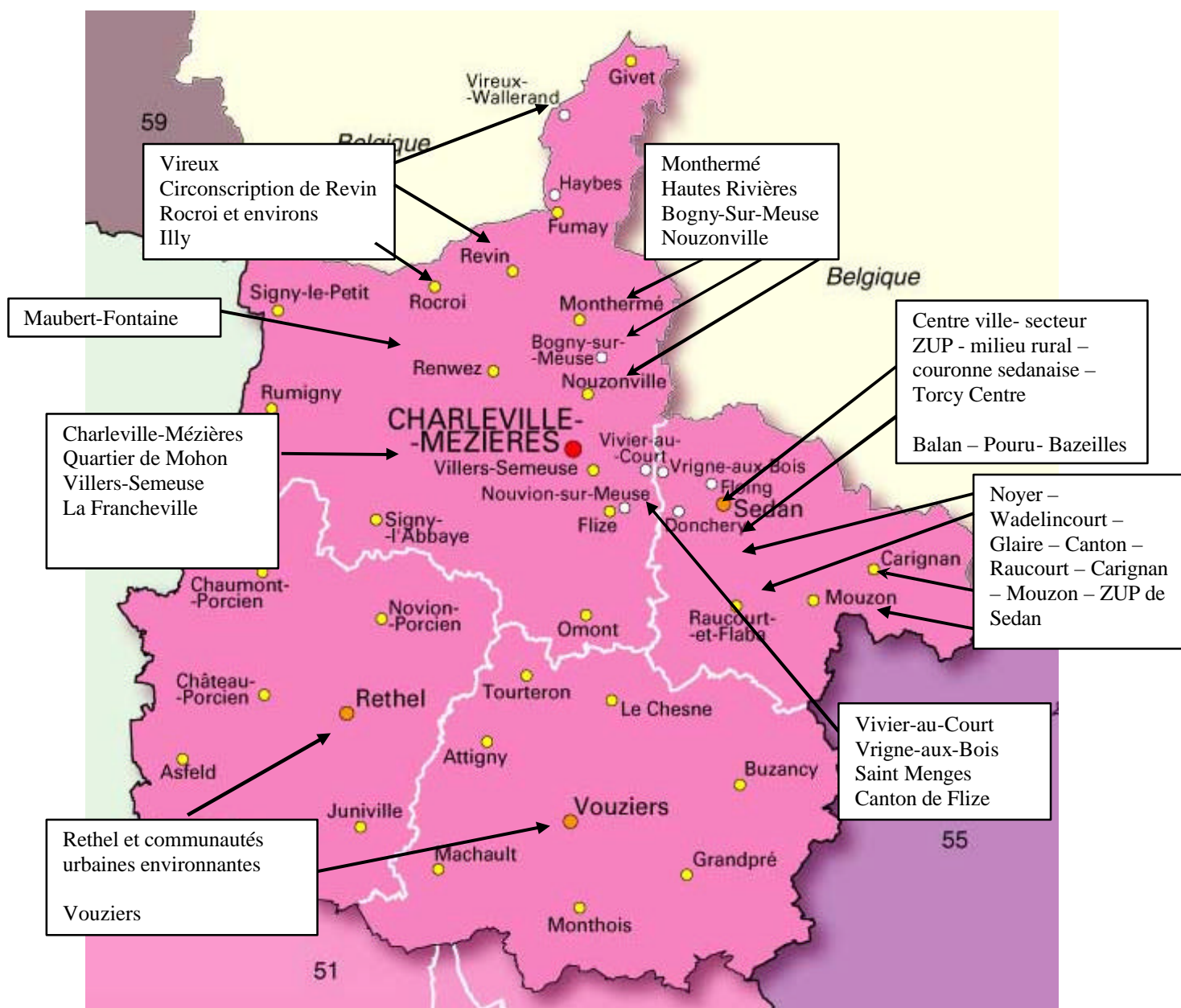


□ **Structures représentées au sein de la formation**

STRUCTURES	Session 1	Session 2	Session 3	TOTAL
Mairie de Sedan	1			1
CMS Givet	1		1	2
SSIAD (Revin)	2			2
UDAF Charleville	4		1	5
CCAS Charleville	2	3	2	7
Social Ardennes		3		3
CMS Sedan		8	4	12
CRAM nord est		1		1
CMS Villers Semeuse			5	5
Domicile Action 08				2
CMS Bogny sur Meuse	1			1
Croix rouge Sedan			1	1



❑ Lieux d'intervention des professionnels



Certains professionnels interviennent également sur tout le département des Ardennes.

4.2 Attentes des professionnels

Au cours des 3 sessions, les participants ont émis leurs attentes par rapport à la formation :

- Apport et approfondissement des connaissances législatives sur les notions d'indécence et d'insalubrité, sur les droits des locataires et propriétaires (quels moyens d'intervention ?)
- Le dépistage des risques liés à l'habitat (indécence, insalubrité..)
- Définitions des notions d'insalubrité, d'indécence, et de péril.
- Orientation des bénéficiaires (à qui s'adresser et à quel moment ?) lors de problèmes liés au logement.

- Les dispositifs d'amélioration de l'habitat (procédure, partenariat, structures..)
- Echanges de pratiques professionnelles (travail sur des cas pratiques) et rencontres partenariales.

5. EVALUATION DES JOURNEES DE FORMATION

L'évaluation de la formation (contenu, forme..) a été réalisée auprès des 3 groupes :

- Distribution d'une grille d'évaluation à la fin de la deuxième et dernière journée de formation portant sur le contenu mais également sur l'organisation de la formation
- Notation générale des 3 jours de formation (moyenne sur 10 de chaque groupe)

Les participantes ont noté sur les items suivants (10 étant la meilleure appréciation).
Les moyennes sont données en gras et, entre parenthèses, figurent les mini et maxi.

	Session 1	Session 2	Session 3
Appréciation générale	9,2 (8 à 10)	9 (8 à 10)	9,1 (8 à 10)
Organisation matérielle	9,4 (8 à 10)	8,8 (7 à 10)	9,3 (8 à 10)
Gestion du temps	8,8 (5 à 10)	8,9 (8 à 10)	8,2 (5 à 10)
Supports de formation	9,4 (8 à 10)	8,8 (7 à 10)	9,4 (9 à 10)
Echanges entre participants	8,8 (6 à 10)	8,6 (6 à 10)	8,9 (7 à 10)

□ **Concernant l'animation et le contenu de la formation**

	<u>Trois points forts</u>	<u>Trois points faibles</u>
<u>Session 1</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne animation, animateurs accessibles (réponses à toutes les questions même hors sujets)(3); diversité et complémentarité des intervenants (2) ✓ Contenu de la formation riche en informations, collant aux attentes du terrain (3) ✓ Bonne méthodologie d'intervention (power point), qualité (ADIL, CAL PACT, DDASS)(3) ✓ Apport de connaissances et documentations (documentations classées par rubrique)(5) ✓ Grille d'insalubrité utile pour le repérage de l'insalubrité(4) ✓ Cas pratiques en petits groupe (2) ✓ Législations diverses et explications (4) ✓ Contenu correspondant à ce qui a été présenté lors de l'inscription (1) ✓ Discours accessible, pas trop technique pour des personnes non spécialisé dans l'habitat (1) ✓ Rencontrer les partenaires existants (1); échanges forts et nombreux entre professionnels (2) ✓ Présentation du voisin : technique intéressante permettant de faire connaissance rapidement (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aspects législatifs difficiles à retenir (complexité droits propriétaires et locataires) (1); arrêté de péril trop peu abordé (1) ✓ Temps donné parfois trop court pour le sujet abordé (1) ✓ Plus d'études de cas pratiques (2) ✓ Documents imprimés sont trop petits (police)(1) ✓ Repas (1) ✓ Premier jour trop dense par rapport au deuxième jour(2); pas assez de temps pour le développement des échanges (1)

<p><u>Session 2</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation (4) ✓ Intervenants (diversité et rencontre, accessibilité et dynamisme) : ADIL, CAL PACT, CODES, DDASS (7) ; compétences des intervenants (4) ✓ Echanges entre participants (pratiques, découverte), ambiance agréable (6) ✓ Apports législatifs (2) ✓ Situations concrètes (photos), étude de cas pratique, exercices (9) ✓ Repérage des situations de logement indigne (2) ; Grille technique de travail pour le repérage du logement indécent (2) ✓ Le point sur la consommation d'énergie (4) ✓ Apports techniques (CAL PACT) (1) ✓ Organisation (2) ✓ Documentation (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité des documents écrits (police trop petite) (3) ✓ Le public rencontré n'a pas été pris réellement en compte avec ses difficultés complexes (2) ✓ Décalage entre l'information et la réalité du terrain (3) ✓ Nécessité d'étude de cas plus nombreux (insalubrité) (2) ✓ Eléments juridiques « éparpillés », intervention ADIL trop dense par rapport au temps imparti (2) ; aspect législatif doit être rattaché avec des exemples concrets (1) ✓ Temps de formation trop court (2) ✓ Manque de coordination entre les institutions pour la diffusion des informations (hors formation) (1)
<p><u>Session 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation (1) ✓ Intervenants (diversité et rencontre, accessibilité, disponibilité) : ADIL, CAL PACT, CODES, DDASS (12) ✓ Accueil (2) ✓ Supports ludiques, supports écrits (2) ✓ Réponses adaptées aux questions posées, explications claires (2) ✓ Contenu (notions nouvelles apprises), éléments techniques (6) ✓ De bons échanges dans le groupe et entre professionnels (4) ✓ La pédagogie/outil intéressant (3) ✓ Organisation générale (5) ✓ Documentation/dossier du participant (7) ✓ Grille technique de travail pour le repérage du logement indécent (2) ✓ Notions juridiques (4) ✓ Cas pratique (3) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informations juridiques complexes (1) ; intervention ADIL trop longue (difficultés de concentration lors de l'énumération des notions juridiques) (2) ✓ Le manque d'information de cette formation dans certaines institutions (1) ✓ Plus de cas concrets à faire en groupe(1) ✓ Organigramme de la DDASS (1) ✓ Du bruit à certains moments rendant l'écoute difficile(1) ✓ Pas assez de professionnels de différents secteurs (1) ✓ Les petits retards de reprise dans l'après midi ; temps de repas un peu trop long (1) ✓ Dernière après midi un peu longue (2) ✓ Formation trop courte (1)

□ **Concernant le contenu ou les séances à approfondir/propositions des participants**

Suite à la formation, les participants (sur l'ensemble des 3 sessions) souhaiteraient approfondir :

- Intervention juridique de l'ADIL, car complexe (droits et devoirs des locataires, les contrats de location et procédures à l'encontre des bailleurs) (11)
- Exposition de situations vécues de chacun des participants (cas concrets) (8)
- Type de financements et subventions possibles (ANAH, OPAH...)
- Développer, suite à la formation, la coordination et les échanges des participants (participation au groupe de réflexion logement et création d'un outil commun « fiche navette »).

□ **Réponse aux attentes (question ouverte)**

La majorité des professionnels (41 /42) estiment que la formation a répondu à leurs attentes.

Session 1 :

Les participants ont apprécié cette formation car elle a permis :

- ✓ *de prendre conscience des différences entre état insalubre et indécence.*
- ✓ *une information théorique suivi de cas pratiques permettant de bien visualiser les états d'habitat et quels moyens ou organismes sont à solliciter.*
- ✓ *d'obtenir des renseignements sur les problèmes de logements dont nous disposons très rarement, nous permettant d'intervenir efficacement.*

« Formation précise et pratique » ; « Cette formation va me permettre d'agir et faire des demandes dans le bon sens » ; « Me permet d'orienter notre public ou de les aider dans une démarche de droit » ; « Formation complète ».

« Tous ces sujets vont pouvoir me permettre de mieux avancer dans les cas que nous rencontrons tous les jours, savoir qui solliciter et apporter des réponses concrètes aux usagers ».

Session 2 :

Remarques des participants :

« Apport législatif et connaissances théoriques, cas pratiques » ; « car dans mon quotidien beaucoup de familles ont des difficultés liées au logement » ; « pour la qualité du contenu » ; « interventions assez complètes » ; « servira à repérer avec plus de facilités les situations à risques et savoir qui interpeller en fonction des situations » ; « nous avons eu les bases principales pour détecter et différencier les logements insalubres, décents et non décents » ; « identification des procédures » ; « que faire en cas d'indécence et d'insalubrité : explications claires » ; « approfondissement des connaissances » ; « faisant partie d'un groupe de réflexion sur les problèmes de logement et notamment sur l'insalubrité à Sedan, c'est très utile » ; « formation intéressante mais intégrer plus d'études de situation le premier jour » ; « distinction est faite entre les différentes qualifications (insalubrité, indécence) ; « a permis de bien compléter mes connaissances et surtout de mieux m'aiguiller sur « que faire » dans les situations d'indécence et d'insalubrité »

1 personne a répondu que la formation lui avait en partie convenue : *« reste tout le travail à effectuer auprès des propriétaires bailleurs qui ne sont pas toujours informés en amont des possibilités d'aide à l'amélioration avant dégradation »*

Session 3 :

Remarques des participants :

- « Apprendre pour pouvoir s'informer et informer »
- « Beaucoup de situations rencontrées lors de l'exercice de ma profession et maintenant meilleure connaissance du sujet »
- « La formation nous éclaire sur certains points alors qu'on avait des doutes et que nous étions frustrés de ne pas savoir quoi faire »
- « La formation a permis une meilleure connaissance globale »
- « Constitution d'un référentiel et d'outils techniques »
- « Richesse et précisions des informations »
- « Outils et informations concrètes, utilisables sur le secteur »
- « Agréablement surprise par la formation »
- « La formation était ciblée et m'a apporté beaucoup d'informations et de repères »
- « La formation a répondu à mes questionnements »
- « La formation nous permettra d'intervenir plus facilement auprès des familles, de les informer et les protéger »

- ❑ **Apports d'éléments concrets** (cette formation vous a-t-elle apporté des éléments suffisamment concrets pour vous aider dans le repérage des risques liés à l'habitat ?)

L'ensemble des professionnels estime avoir reçu des éléments concrets dans l'aide au repérage des risques liés à l'habitat.

Session 1 :

Éléments cités: « critères d'indécence et d'insalubrité »; « démarches à faire en cas de repérage de cas d'indécence, voire d'insalubrité »; « cas concrets étudiés par le CAL PACT »; « Les définitions d'un logement indigne avec la notion d'indécence, d'insalubrité et la grille d'évaluation »; « La santé, l'hygiène, la législation, le repérage »; « Demande d'aide, la législation »; « identification d'un logement insalubre, indécents »; « Fiche technique et éléments clairs »; « Photographies présentant les habitations, savoir faire la différence entre insalubre et indécents »; « Différence entre décence, péril et insalubrité »; « Orientations »; « Repérage des situations d'indécence et d'insalubrité, quelles instances en informer »; « La technicité des problèmes »; « Nous avons abordé de nombreux risques et été sensibilisée à certains risques comme le saturnisme, le plomb...auxquels je n'ai jamais été confronté ».

Session 2 :

Éléments cités:

« Cela nous permettra de poser des questions précises et d'avoir un autre regard lors de notre visite du logement »; « grille du CAL PACT, le livret (logement est-il décent ?) et les photos de la DDASS »; « Expériences et situations présentées ainsi que les apports théoriques nous permettant de repérer les différents risques et de les distinguer »; « obtention d'outils pour repérer les différents risques liés à l'habitat »; « classification des logements : indécence, insalubrité, péril. Identification des risques pour la santé; les outils d'évaluation des dangers »; « documentation et grille du CAL PACT claire et facile à intégrer »; « les précisions et différenciations des notions d'indécence et d'indigne »; « Les démarches à effectuer lors du repérage de logement insalubres et indécents »; « Intervention des différents partenaires et étude de situation »; « Professionnels à contacter ».

Session 3 :

Éléments apportés concrets cités:

« Décence et insalubrité » ; « connaître les personnes relais »
« Saturnisme, plombémie » ; « différence entre insalubrité et indécence (7) »
« Textes de loi et documents »
« Notion de péril »
« Les partenaires à qui s'adresser (2) »
« La documentation »
« Références normatives/ indicateurs précis »
« Risques encourus pour la santé des usagers »
« Etudes de cas et la grille d'évaluation »
« Grille d'évaluation CAL PACT et les coordonnées des interlocuteurs »
« Les représentations de chacun sur les risques liés à l'habitat, les législations et les risques santé »

□ **Autres commentaires (question ouverte)**

Les participantes ont exprimé les observations suivantes :

Session 1 :

« Merci à toute l'équipe qui a réalisé cette formation pour leur sympathie, leurs compétences professionnelles » ;
« Il serait bien de sensibiliser les maires et de leur donner des conduites à suivre en cas de signalement » ;
« Formation bien cadrée et préparée » ;
« Formation d'excellente qualité, accueil agréable, bonne équipe » ;
« Toutes les questions posées par les participants ont obtenu des réponses claires en citant d'autres exemples » ;
« Les échanges ont permis la réflexion sur des choses dont nous ne posions pas la question auparavant » ;
« Différence entre l'indécence et l'insalubrité » ;
« Encore d'autres formations comme celle ci » ;
« Faire venir d'autres intervenants comme le service d'hygiène de la ville, l'ANAH et un représentant de la commission conciliation de la DDE ».

Session 2 :

« Il faudrait une formation complémentaire »
« La formation aurait mérité une journée supplémentaire pour étudier des situations difficiles apportées par les participants » ; « plus d'informations sur les associations de consommateurs, sur les dispositifs d'aide et de soutien sur le département des Ardennes » ;
« équipe très sympathique »
« formation à prolonger »
« Le bien être dans un logement englobe également le chauffage, l'eau. Comment se situent les partenaires ? »
« intervention sur l'énergie était très intéressante et peut nous servir dans des groupes d'usagers »

Session 3 :

- « Il faudrait une information écrite des compétences DDASS »
- « Je vais en parler aux collègues pour une meilleure collaboration DDASS et Conseil Général sur le terrain et entre directions »
- « Je dois digérer toutes les informations reçues »
- « Formation dynamique pluridisciplinaire »
- « Des éléments apportés intéressants mais à suivre car lourdeur administrative derrière les cas constatés, de plus comment décider les locataires à agir sans peur de faire face aux propriétaires ? »
- « J'ai peur d'oublier certaines procédures »
- « A quand d'autres formations ? »
- « Merci pour la bonne ambiance »
- « Avoir des interlocuteurs nous permettra plus facilement de rechercher des informations et conseils pour certaines situations »
- « Formation à reproduire pour les professionnels ne pouvant y assister »
- « Ne changez rien ! »

6. Evaluation des intervenants

- **Evaluation des intervenants de la DDASS**

Plusieurs points sont développés :

1- Le groupe :

La taille idéale à ne pas dépasser est un groupe de 12 à 14 personnes ; en favorisant la pluralité des professions au sein d'un même groupe.

2- la durée de formation :

2 jours de formation sont suffisants, ce n'est pas nécessaire d'en rajouter un troisième.

3- les intervenants

Discuter de la possibilité de faire participer d'autres intervenants à la formation (DDE, CAF..) lors de la programmation d'autres sessions de formation.

4- Les interventions :

4.1. Intervention de la DDASS

La forme : maintenir la présentation en binôme pour le dynamisme et pour permettre aux techniciens de rencontrer des travailleurs à domicile des secteurs représentés à la formation.

Le fond : revoir l'articulation sur la notion d'insalubrité avec l'intervention du CAL PACT (gros œuvre, aménagement, électricité, ventilation, risques de chute et risques sanitaires spécifiques ?)

4.2

Ce qui n'a pas été abordé et aurait du l'être selon les participants : suivi social, relogement (délicat car dépend de la procédure et nous ne sommes pas au point dans le département); le détail du péril (ADIL), le contrôle des règles de décence par la CAF. Ensemble positif pour les trois sessions, formation qui répond à un besoin du terrain des travailleurs sociaux.

- **Evaluation de l'intervenante ADIL**

Les participants

Selon les groupes, la connaissance de la base juridique est méconnue, d'où l'intérêt de connaître les degrés de compétence et de savoir des participants. Un groupe de 12 personnes est idéal.

Les intervenants

Une bonne harmonisation entre les intervenants. Le fil conducteur a bien été déroulé. La spécialisation de chacun a apporté une richesse et des échanges fructueux.

- **Evaluation des intervenants CAL PACT**

- **Le groupe :**

La taille adéquate, nous semble avoir été atteinte lors des sessions 2 et 3 (15 à 16 personnes). Ce nombre favorise l'échange entre les participants et les intervenants. De plus ceci permet aussi une multiplicité des expériences vécues par les participants.

- **La durée de formation :**

2 jours de formation sont suffisants, il serait difficile d'en rajouter une troisième dans l'emploi du temps des intervenants et des participants. Attention donc si intervenants supplémentaires.

- **Les intervenants**

Il y a une très bonne complémentarité entre les différents intervenants qui permet de balayer tout le spectre du mal logement (juridique, santé, technique, financier...).

- **Les interventions :**

4.1. Intervention du CAL-PACT des Ardennes

La forme : Le lieu était propice à une bonne session de formation. La présentation en binôme permet de dynamiser l'échange avec les participants.

Le fond : revoir l'articulation dans l'intervention des différents intervenants a revoir avec ADIL et la DDASS

- **Evaluation du CODES**

Session 1

Le groupe bénéficiaire de cette première session de formation s'est montré très dynamique de par ses nombreux questionnements. Nous avons pu percevoir un fort besoin d'échanges des activités et des difficultés rencontrées sur le terrain.

De même, les participants ont interpellé les intervenants sur le besoin de formation concernant l'aspect législatif des logements en général.

Session 2

Lors de la première journée, le groupe ressentait un certain décalage entre la réalité de terrain et l'apport théorique. Très peu d'échanges ont eu lieu ainsi que peu de questionnements de la part des participants.

La seconde journée a été plus constructive dans le sens où les participants ont montré plus de dynamisme après une étude des formateurs avec le groupe de l'évaluation de la première journée (reprise des points posant soucis et discussions).

Ils ont fortement apprécié la présentation de situations concrètes par l'illustration photographique, concrétisant ainsi les apports théoriques.

Le groupe comportait 15 professionnels, plus nombreux en comparaison de la première session (4 professionnels de plus), diminuant de fait les échanges entre les participants qui ont eu besoin de la première journée pour s'adapter au groupe.

Session 3

Le groupe s'est montré fortement intéressé par ces deux journées de formations exprimant le fait que la rencontre entre professionnels de différents secteurs se révélait nécessaire car les personnes présentes se sentent « isolées » face à la réalité du terrain (procédures longues et difficiles, vers qui s'adresser ?)

Plusieurs structures n'ont pas eu l'information de l'acte de formation, du fait de l'organisation interne dans les services ainsi les personnes présentes expriment la volonté d'en parler à leurs collègues car elles ont véritablement apprécié ces deux journées.

Concernant l'organisation générale de la formation, une date limite était fixée lors du recueil des inscriptions cependant de nombreuses relances par le CODES 08 furent nécessaires pour constituer les groupes car certaines structures ou salariés n'étaient pas accessibles. Une réflexion est en cours avec le comité de travail.

La salle de formation ainsi que l'équipement matériel de la DDASS ont favorisé des sessions de formation agréables.

Parallèlement à ces sessions de formation, l'UDAF a mis en place une rencontre régulière entre salariés et l'ADIL afin de se former plus spécifiquement aux juridictions du logement.

Synopsis de formation SANTE/HABITAT

1^{er} jour :

<u>HORAIRES</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>CONTENU</u>	<u>INTERVENANTS</u>
8h30/9h10 « Les représentations de la santé et habitat »	Faire connaissance Identifier les représentations des participants sur les risques liés à l'habitat ainsi que les difficultés rencontrées	Présentation de la formation Présentation des participants par la technique du blason Brainstorming sur les risques santé/habitat	<u>CODES 08</u>
9h20/12h15 « Comment bien habiter dans son logement ? »	Permettre aux participants de distinguer les différentes procédures liées à l'habitat (arrêté de péril, d'insalubrité...) Identification des réglementations	Les règles de l'habitat (notions de décence, définitions, obligations..) Les règles juridiques et textes applicables	<u>ADIL</u>
REPAS			
13h45/ 16h50 (pause de 10 minutes) « <i>Comment identifier un logement indigne ?</i> »	Identification des problèmes techniques rencontrés au sein d'un logement	Caractéristiques de l'habitation, la manière d'habiter (définitions techniques des caractéristiques d'un logement) Solutions à apporter	<u>CAL PACT</u> <u>ADIL</u>
16h50/17h00	Evaluation de la première journée		

Synopsis de formation SANTE/HABITAT

2^{ème} jour :

<u>HORAIRES</u>	OBJECTIFS	CONTENU	INTERVENANTS
8h30/11h00	Identifier les facteurs de risques sanitaires liés à l'habitat Informers les participants sur les liens habitat/santé	Présentation des affections liées à l'habitat (définitions du saturnisme..) Prévention Expériences antérieures	<u>DDASS</u>
11h10/12h15 « Etude de cas pratiques »	Développer les attitudes et aptitudes des intervenants à domicile dans le signalement et la prise en charge des situations d'habitats à risques pour la santé	Evaluation de la situation par les professionnels Travail en groupe autour de 3 études de cas (risques sanitaires manifestes, problèmes de décence, problèmes d'aménagements intérieurs)	DDASS, ADIL, CAL PACT, CODES
REPAS			
13h45/ 16h45 « Etude de cas pratiques » (pause de 15 minutes) et « Boite à outils »	Evaluer les connaissances et les pratiques des participants. Mettre à disposition des intervenants des outils d'évaluation des risques sanitaires liés à l'habitat	Correction des études de cas Travail sur une fiche technique (liste de critères à prendre en compte lors de la visite à domicile) Rappel de la procédure	DDASS, ADIL, CAL PACT, CODES
16h45/17h00	EVALUATION DE LA FORMATION		